



TARIF du 01/01/2023 AU 01/01/2024

BAREME HONORAIRES TTC MAXIMUM VENTE IMMOBILIER

A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Nos honoraires s'entendent TTC, avec TVA au taux actuel de 20 %.

Honoraires à la charge du vendeur : nos honoraires sont calculés sur le prix de mise en vente du bien.

Honoraires à la charge de l'acquéreur : nos honoraires sont calculés sur le prix perçu par le vendeur

Honoraires proportionnels au prix de vente non cumulatifs entre eux et par tranche :

10.000 € à 150.000 € : 7 % TTC

150.001 € à + de 50.000. 000 €: 6 % TTC

Mandat de recherche : 6 % TTC

Vente immeuble : 6 % TTC

Murs de commerce : 6% TTC

Terrain à bâtir : 5% TTC

BAREME HONORAIRES TTC VENTE MAXIMUM (Droit au bail, locaux commerciaux -Cession de commerce et/ou entreprises)

Honoraires proportionnelles maximum non cumulative entre elles et par tranche

**honoraires vendeur 8 % HT + TVA du prix de cession
+ honoraire acquéreur 25 % HT + TVA d'un an de loyer hors charges**

HONORAIRES DE LOCATION

Recherche du locataire, préparation du dossier, rédaction des baux

BAIL HABITATION

Propriétaires / Locataire → 13 € TTC / M²

BAIL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL

Preneur → 10% du Loyer Triennal

BAIL DE GESTION

GESTION LOCATIVE → 8% HT DU QUITTANCEMENT

ASSURANCE LOYERS IMPAYES → 4% TTC DU QUITTANCEMENT

Sas Cabinet Merengone & Associés – Enseigne commerciale : www.gubernatis Immobilier.com

www.cabinet-merengone.com - contact@cabinet-merengone.com

11 Bis rue Gubernatis 06000 Nice - Tél : 04.93.44.92.36

Siret : 533 987 293 00016 - Code APE : 7022Z - Carte T.11872 - TVA n°FR 0453398729